

### PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance, de l'immobilier et aux gestionnaires de patrimoine.

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur, de la DCI et de la DDA

### MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

### DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

### METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

### PRE-REQUIS

- Absence de pré-requis

## FORMATION REGIMES MATRIMONIAUX

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaitre les différents régimes d'union

### COMPÉTENCES VISÉES

Maitriser les conséquences du régime matrimonial choisi sur les stratégies patrimoniales

### PROGRAMME

Introduction

- Droit commun des contrats
- Capacités
- Incapacités

1<sup>ère</sup> Partie – Les régimes matrimoniaux

- Principes généraux
- Communauté d'acquêts
- Autres régimes de communauté
- Modifications conventionnelles de la communauté
- Séparation de biens
- Participation aux acquêts

2<sup>ème</sup> Partie – Changement de régime matrimonial

- Conditions et opportunité du changement
- Organisation de la protection du conjoint survivant
- Avantages matrimoniaux
- Libéralités entre époux

3<sup>ème</sup> Partie – Liquidation du régime matrimonial

- Les enjeux de la liquidation : récompenses et créances entre époux
- Fiscalité de la liquidation

4<sup>ème</sup> Partie – Le concubinage

5<sup>ème</sup> Partie – Le Pacs

6<sup>ème</sup> Partie – La filiation

7<sup>ème</sup> Partie – Conjoints de nationalités différentes

#### DUREE VALIDANTE

- Durée de 7 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 1 an
- La formation permet de valider 7 heures en Immobilier, en IOBSP, en Assurance

#### EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

#### BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)  
Frais pédagogiques compris  
Règlement à l'inscription

#### MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

#### AUTEUR

Patricia ROUVIER

- Master en Gestion de patrimoine
- DESU Gestion de patrimoine

#### ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

#### REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :  
contact@sumatraformationconseil.com

#### MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

#### DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, Marie JEANSELME, et Florence ESTIENNE, diplômées Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine

#### VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est  $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

#### Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 1 an

Financement OPCO



**ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)**

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité ( <a href="mailto:contact@sumatraformationconseil.com">contact@sumatraformationconseil.com</a> ).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

**REGIMAT  
7 HEURES**



# **LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION**

IMMOBILIER

ASSURANCE

IOBSP